

Le Pont Plat

Une randonnée proposée par POULIN Gérard



Visorando



Randonnée n°2785461

Randonnée impraticable à partir du 1^{er} mai 2023 et ce pour une durée indéterminée.

Cette randonnée familiale est historiquement très intéressante.

Entre ombrage en première partie et bordure de canal en seconde partie, l'ensemble présente un dénivelé de 28 m essentiellement au début.

Côté histoire, d'Henri IV à Charles de Freycinet, les dimensions des bateaux ayant progressé, ils ont imposé de nouvelles normes. Aujourd'hui, nous parlons de quantité d'eau consommée à économiser.

Durée :	2h 10	Difficulté :	Facile
Distance :	7,15 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	29 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	28 m	Région :	Puisaye
Point haut :	174 m	Commune :	Rogny-les-Sept-Écluses (89220)
Point bas :	144 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE

Description

Parcours balisé N°70.

Départ depuis le parking des écluses, Rue Hugues Cosnier.

(D/A) Dos au parking, partir à droite et traverser le pont qui enjambe le canal. À la sortie, prendre de suite l'allée qui descend au pied des écluses, le canal sera à main gauche. Arrivé au pied de ces écluses, devant le marronnier, partir sur la droite pour remonter le sentier stabilisé qui longe les anciennes écluses qui, maintenant, seront à main droite.

(1) Continuer la progression en ayant toujours à main droite l'Ancien Canal (appelé aussi Rigole de l'Étang Neuf). Entrer en sous-bois et poursuivre.

(2) Un instant d'arrêt et de lecture permet de connaître et comprendre une ancienne unité de mesure : le myriamètre. Poursuivre toujours sur ce sentier en conservant l'Ancien Canal à main droite, passer sur le Pont Plat (voir § Info pratiques). Plus loin, un droite-gauche est nécessaire afin d'éviter une entrée sur une voie privée.

(3) Passer tout droit sans traverser le pont sur la droite. Continuer en ayant en point de mire les silos. Devant le Canal de Briare, virer à droite, passer sous le pont de la D14. Poursuivre sur le chemin de halage.

(4) Poursuivre en restant toujours sur ce chemin de halage avec le canal sur la gauche. Passer l'Écluse de la Javacière, l'Écluse de Racault sans traverser le canal, l'Écluse Saint-Joseph puis l'Écluse de Chante-Pinot.

(5) Arrivé au carrefour, virer à gauche en traversant sur le pont. **Traverser avec prudence** la D314 pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

Attention : ce circuit est interdit sur sa totalité aux vélos, VTT et autres moyens de circulation.

Le Pont Plat est un pont permettant de faire passer la rigole de vidange de l'Étang Neuf par sa vanne de fond.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°70 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en juin 2021.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou l'application visorando.

Points de passages

- D/A Parking - Les Sept Écluses**
N 47.74267° / E 2.879022° - alt. 145 m - km 0
- 1 Arrivée de l'Ancien Canal alimentant les 7 écluses**
N 47.740203° / E 2.876983° - alt. 162 m - km 0.56
- 2 - Borne myriamétrique de Rogny**
N 47.73536° / E 2.869831° - alt. 166 m - km 1.34
- 3 Débouché sur une route. Vers la - Rigole de Saint-Privé (canal-chenal) - Affluent du canal de Briare**
N 47.72297° / E 2.855697° - alt. 168 m - km 3.69
- 4 Pont enjambant le - Canal de Briare**
N 47.731962° / E 2.859141° - alt. 165 m - km 4.99
- 5 Croisement de routes, pont sur la gauche**
N 47.741934° / E 2.878314° - alt. 149 m - km 7
- D/A Parking - Les Sept Écluses**
N 47.742685° / E 2.878979° - alt. 146 m - km 7.15

A proximité

Rogny-les-Sept-Écluses est classé dans les villages "Cités de caractères de Bourgogne - Franche-Comté".

Hugues Cosnier, ingénieur tourangeau, construisit ce canal franchissant une ligne de partage des eaux. Les travaux débutent en 1605 et s'achèvent en 1642 après sa mort en 1632.

Entre 6000 et 12000 ouvriers travaillent sur ce chantier qui relie les bassins de la Loire et de la Seine.

Les anciennes écluses furent abandonnées dans les années 1880, leurs dimensions ne permettaient plus le passage de bateaux avec un mouillage plus important. Le tracé du nouveau canal en fut modifié.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-pont-plat/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

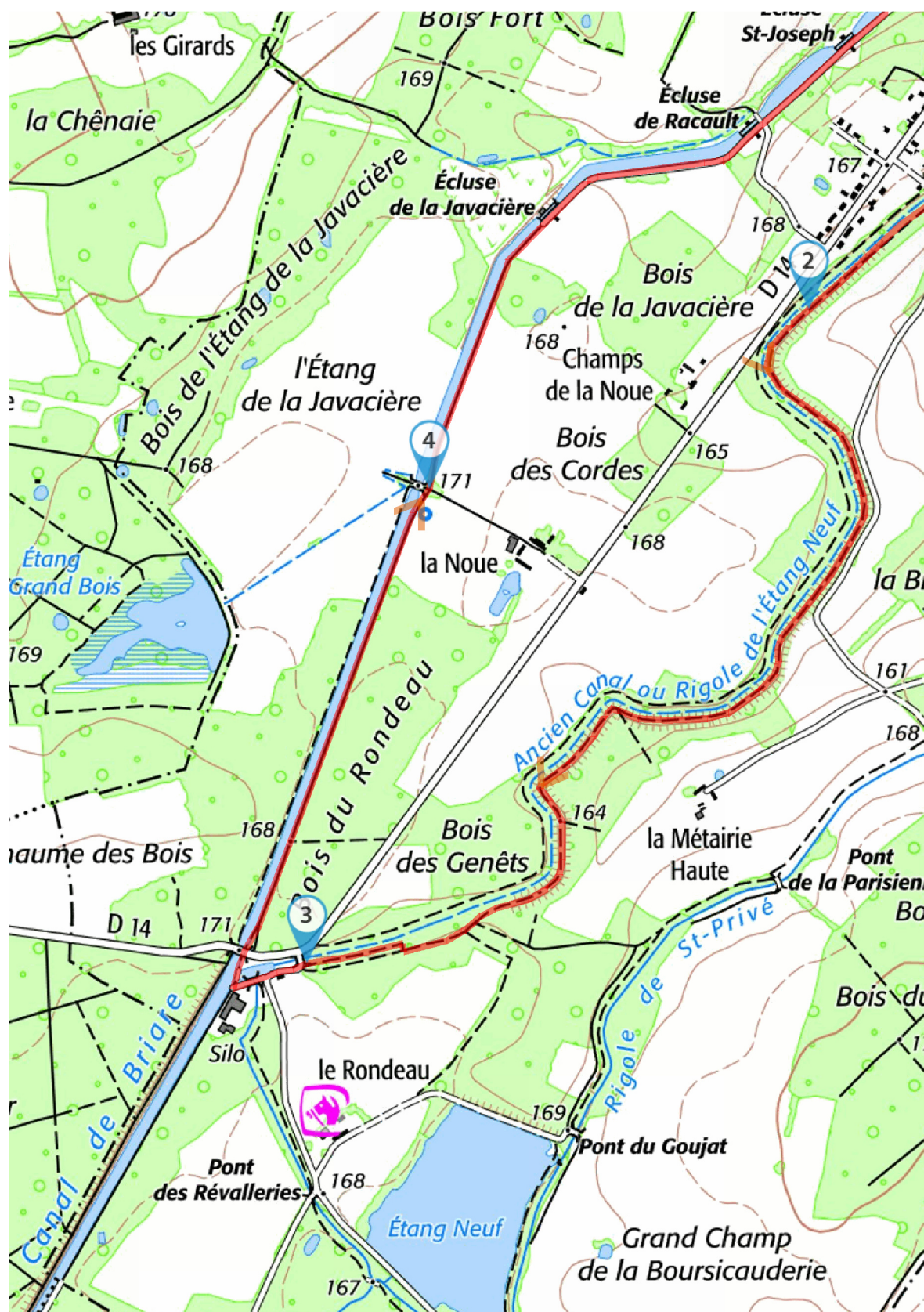
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N | 250m
Extrait de carte IGN © - Paris - 2024 Autorisation n°5023-020

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N 500m

Extrait de carte IGN © - Paris - 2024 Autorisation n°5023-020

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

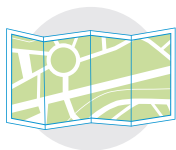
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



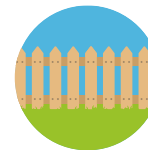
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



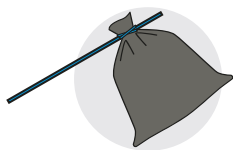
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



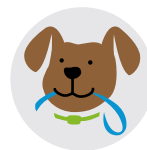
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.